BUSSAC info

n° issn 0766_2246



Bulletin local parution tous les 2 mois

SEP_OCT 1985 N 14

SOMMAIRE

° EDITORIAL 1
(Extrait de l'Assemblée Générale du 11/10/85)

° LA VIE DES SECTIONS

- Compte-rendu de l'Assemblée Générale ..... 4 du II/IO/85
- Football : Calendrier 85/86 11
- Tennis de Table 13
- La Boule Bussacaise 15
- Labo Photos..... 16
- Lettre ouverte..... 17

° INFORMATIONS MUNICIPALES

- Réunion du Conseil Municipal du 10/09/85.. 19
- Réunion du Conseil Municipal du 04/10/85.. 21

° INFORMATIONS LOCALES

- CHARENTE : Contrat de plan Etat-Région.... 23
- CHARENTE : Avis aux usagers et riverains.. 24
- CHARENTE : Travaux de dégagement..... 25
- Analyse de l'eau.....31
- Liste électorale..... 32
- Sécurité Routière..... 33
- Récolte de Vin I985..... 34
- Petites Annonces..... 35

DERNIERE MINUTE..... Section Gymnastique-Musculation .. 36

&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&

Ont participé à l'élaboration de ce numéro :

& René BOURAUD (responsable de la publication)
& Janine CASTILLON et Marie-Jo CHAPUIS (Conseils à la rédaction)
& Marie-Claude ALLINAND et Nicole CHABOT (Frappe du texte et mise en page)
& Liliane PENISSON (illustrations)
& Bruno ALLINAND, Jean-Marc ALLINAND et Henri COURTIN (impression et distribution)

Dépôt légal 4ème Trimestre I985 N° 14

— EDITORIAL —

Extrait de l' Assemblée Générale du 11-10-1985

Rapport Moral

La lecture du rapport d'activités par notre Secrétaire témoigne bien de la bonne santé de l'Association.

Bonne santé qui se retrouve bien concrétisée par le rapport financier présenté par le Trésorier.

Il y a donc bien là des motifs de satisfaction pour l'ensemble des équipes dirigeantes des Sections, des Associations ou du Foyer Rural.

Toutefois, le Conseil d'Administration a manifesté son désir d'insister plus particulièrement sur la manière dont les choses sont réalisées, plutôt que sur la quantité.

Rappelons les statuts du Foyer Rural qui précisent, dans l'Article 2, que :

- L'Association a un caractère récréatif et éducatif. Elle a pour but :

a)* d'aménager dans son périmètre un centre d'aspect plaisant, offert et ouvert à tous;

b)* d'étudier en commun les questions d'ordre technique et social intéressant la vie rurale sous tous ses aspects, de développer l'éducation des milieux ruraux en matière syndicale, mutualiste et coopérative, en liaison avec les organismes professionnels;

c)* de favoriser la pratique de l'éducation physique et sportive;

d)* d'organiser les loisirs de la collectivité dans son ensemble par la création et l'usage de bibliothèque, par le moyen de conférences, de réunions amicales, de soirées artistiques (théâtre, cinéma, soirées musicales, concerts,etc...);

e)* de renforcer par tous les moyens la solidarité morale des habitants, l'esprit de compréhension mutuelle et d'entr'aide.

.../...

Les manifestations et les activités du Foyer Rural se situent bien dans le cadre décrit précédemment, mais servent-elles " à renforcer par tous les moyens la solidarité morale des habitants, l'esprit de compréhension mutuelle et d'entr'aide " ?

Si la question est posée, c'est qu'il y a doute.

Il nous appartient à tous de faire en sorte que si doute il y a, il doit disparaître.

Pour cela, oeuvrons sans arrière-pensées, acceptons le droit à la différence, faisons en sorte que les actions conduites le soient pour la satisfaction du plus grand nombre et non pas pour le plaisir de quelques-uns.

Les sections nées au sein du Foyer Rural sont faites pour satisfaire les besoins individuels des adhérents.

On peut aimer le tennis de table et ne pas aller à la bibliothèque, on peut jouer au football ou aux boules et ne pas souhaiter partager une partie de cartes.

Ce n'est pas un drame loin de là, sinon il n'y aurait qu'une seule section au sein du Foyer Rural où chacun viendrait faire ce que bon lui semblerait.

Toutefois, chacun aura vite compris les problèmes d'organisation et de coexistence que cela pourrait poser.

Si donc les sections permettent par leurs activités spécifiques de satisfaire les besoins de chacun, faisons en sorte que les manifestations d'ordre général soient partagées par le plus grand nombre.

C'est au cours de ces manifestations que les échanges et les rencontres peuvent être les plus importants.

Notre Foyer Rural a fait une crise de croissance rapide.

La mise en place des sections a occupé les gens et les esprits, sans que l'on se pose de questions. Ensuite, la maîtrise du fonctionnement a fait que, naturellement, on cherche à se préoccuper plus du plaisir personnelque de celui de la collectivité.

Agir comme cela, c'est oublier les règles de création de l'Association.

.../...

Charles Gide a dit un jour : " C'est en restant fidèle à sa source que le fleuve coule vers son embouchure ".

Alors, nous aussi, restons fidèles à nos règles d'origine, piliers de la création du Foyer Rural et faisons en sorte que toute l'évolution se fasse dans l'esprit et la fidélité.

C'est par la solidarité que nous pourrons faire plus et pour le plus grand nombre.

Alors, ne soyons pas égoïstes, oeuvrons pour la collectivité !

Le Vice-Président,

Roland MONGET

COMPTE RENDU de l' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du FOYER RURAL du 11-10-1985

La 6ème Assemblée Générale du Foyer Rural Municipal s'est tenue le 11 Octobre 1985 en présence de MM. Roland MONGET, Vice-Président, Serge PROUZAT, Animateur cantonal, Guy CHAPUIS, Président d'Honneur et d'une assistance vivement intéressée.

RAPPORT D' ACTIVITÉS

Présenté par la Secrétaire Chantal CHABOT.

Une Assemblée générale extraordinaire a suivi l'Assemblée Générale du 05 Octobre 1984. Elle a eu lieu le 25 Octobre; à son ordre du jour: modification des statuts et du règlement intérieur du Foyer Rural Municipal. Modification acceptée.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois :

- le 26 Novembre : à l'ordre du jour :

* Budget prévisionnel
* Arbre de Noël de l'Ecole
* Réveillon du 31 Décembre
* Calendrier prévisionnel
* Deamnde de création de 2 nouvelles sections :
  ° Randonnées pédestres et ° Jeux de Sociétés.

- Le 19 Mars : à l'ordre du jour :

* Une proposition de demande d'emploi d'un T.U.C
* Activités prévues
* Situation financière du Foyer Rural Municipal
* Règles de fonctionnement et de sécurité à respecter à la suite de la combustion d'un radiateur.

- Le 04 Septembre où nous avons eu à débattre du non-respect des statuts par la Section Tennis et la présente Assemblée Générale à organiser.

- Le 24 septembre : Au Conseil présidé par Roland MONGET, nous prenons acte de la démission des membres de la Section Tennis, nous avons aussi préparé l'Assemblée Générale du 11 Octobre 85.

.../...

Le Bureau s'est réuni 9 fois :
* le 07 Novembre : préparation de l'Arbre de Noël de l'Ecole et du Réveillon du 31 Décembre.
* Le 04 Décembre : préparation du repas offert au Club du 3ème Age
* Le 18 Janvier : organisation de la quinzaine du cinéma.
* Le 26 Janvier : réunion du bureau du Foyer Rural et de celui du Comité des Fêtes pour organiser le Loto commun.
* Les 28 Janvier, 05 Mars et 02 Avril, questions courantes.
* Le 07 Mai : préparation des Jeux Intervillages
* Le 03 Juin : organisation du Colloque Bibliothèque
* Le 05 Juillet : les membres du bureau de la Section Tennis étaient présents pour répondre à une demande formulée par des sections sur les conditions d'accès aux courts.

Le Président Jacky CHARENTAIS a réuni 2 fois les Présidents et les représentants des sections; ces réunions ont été particulièrement appréciées. Elles permettent aux uns et aux autres de garder le contact.

Pas moins de vingt manifestations ont eu lieu cette année, annoncées ou relatées dans nos différents bulletins.
Chaque animateur de section présente le bilan de ses activités.

Le Rapport d'activités est adopté à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER

Présenté par le trésorier, Bernard MIGNON.

Le budget global représente 264 874,09 Francs.
A la question y-a-t-il eu un bilan tennis la réponse est la suivante : Quand elle a donné sa démission, la section Tennis a remis au trésorier du Foyer Rural une somme de 2 300 Francs. Dans son budget prévisionnel pour l'année I985, elle avait prévu un excédent de 4 000 F, il y a donc un écart. D'autre part, la section a fait au mois d'août I985, un investissement très important pour un lance-balles d'une valeur d'environ IO 000 Francs. Donc la section tennis enrichit la trésorerie de 10 000 F + 2 300 Francs.
Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

.../...

RAPPORT MORAL

Présenté par le Vice-Président, Roland MONGET, il montre la bonne santé de l'Association malgré quelques crises de croissance. (Voir l'Editorial).

Le rapport moral est adopté, malgré une voix contre.

ÉLECTIONS AU CONSEIL D' ADMINISTRATION

Sont sortants :
ALLINAND Marie-Claude
BEDOCHAUD France
CHAPUIS Marie-Jo
CHARENTAIS Jacky
EMERIT André
FAVEAU Stéphane
MONGET Roland
QUEYROI Serge

Sont candidats :
ALLINAND Marie-Claude
CHAPUIS Marie-Jo
EMERIT André
CHABIRON Jean-Pierre
MONGET Pascal
PIMIENTA Paul

IL y a donc huit postes à pourvoir, mais seulement 6 candidats. Roland MONGET fait appel à candidature parmi l'assistance. Personne ne se manifeste.

Avant de passer au vote, quelqu'un nous demande dans la salle si l'on peut rajouter des noms de gens non candidats. C'est une chose que l'on ne peut pas interdire.
Nous procédons donc au vote.
Janine CASTILLON, Dominique De La TASTE et Marcel PELTIER sont désignés pour aller dépouiller les bulletins en compagnie de la secrétaire.

DEPOUILLEMENT : Il y a 69 votants : 68 exprimés et 1 nul
Il faut obligatoirement 35 voix minimum pour être élu.

./.

Ont obtenu :	ALLINAND Marie-Claude.....	68 voix
	EMERIT André.....	67 voix
	PIMIENTA Paul.....	65 voix
	CHABIRON Jean-Pierre.....	59 voix
	MONGET Pascal.....	58 voix
	CHAPUIS Marie-Jo.....	56 voix
	CASTILLON Joseph.....	10 voix
	VINCENDEAU Bernadette.....	6 voix
	MOHSEN André.....	6 voix
	POMMIER Jean-Louis.....	5 voix
	GUY Monique.....	3 voix
	GUY Jean-Jacques.....	2 voix
	POMMIER Marie-Christine.....	1 voix
	DURAND Marie-Christine.....	1voix
	PATROUILLAULT Claudine.....	1 voix
	CHABOT Nicole.....	1voix
	MONGET Roland.....	1 voix
	BEDOCHAUD France.....	1 voix
	De La TASTE Michèle.....	1 voix
	GUITER Nicole.....	1 voix
	VIOLLET Christian	1 voix
	PELTIER Marcel.....	1 voix

Sont élus :	ALLINAND Marie-Claude
	EMERIT André
	PIMIENTA Paul
	CHABIRON Jean-Pierre
	MONGET Pascal
	CHAPUIS Marie-Jo
Est coopté :	CASTILLON Joseph

Le Vice-Président remercie toutes les personnes devouées qui nous quittent ce soir, souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants et encourage le Conseil d'Administration pour les moments présents et à venir.

.../...

QUESTIONS DIVERSES

** Au cours du Rapport d'Activités, il a été précisé que les Responsables de la Section Tennis ont démissionné le 04 Septembre I985 et de ce fait, des questions ont été posées par l'auditoire:

1ère question : Pouvez-vous nous expliquer la démission des membres du bureau de la Section Tennis ?
Réponse : Le problème n'étant pas à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, il n'appartient pas d'en parler ce soir. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'il y a eu un différend entre les responsables du tennis et le Conseil d'Administration du Foyer Rural.
2ème question : Comment se fait-il qu'il n'y ait pas eu d'informations sur ce problème ?
Réponse : C'est un sujet à traiter en dehors de l'Assemblée Générale.
3ème question : Est-ce que ces problèmes ne risquent pas d'engendrer un climat malsain ?
Réponse : C'est au prochain Conseil d'Administration de trouver une nouvelle équipe pour encadrer cette section, et pour trouver des solutions afin que pareil problème ne puisse se reproduire.

** Roland MONGET rappelle qu'il existe une Convention entre la Municipalité et le Foyer Rural qui prévoit un constat de l'état des lieux. Il nous donne lecture du Procès-Verbal établi. A l'issu de cet exposé, il précise qu'il serait souhaitable que les choses défectueuses soient remises en place d'une année sur l'autre.

** Prix des Cartes : Nous proposons de fixer le prix des cartes pour l'année I985-I986 et I986-I987. En effet, l'assurance qui est comprise dans le prix de la carte du Foyer Rural prend effet le 1er septembre de chaque année.
Nous rappelons que le prix des cartes pour I984-I985 était de 30 Francs pour les adultes et 15 F pour les enfants.

.../...

Nous allons donc fixer le prix des cartes à 40 F pour les plus de 15 ans et à 20 F pour les moins de 15 ans, à renouveler 86/87. Il n'y a pas d'objections parmi l'assemblée.

Nous rappelons que tous les détenteurs de la carte pourront utiliser toutes les installations du Foyer Rural y compris les courts de tennis sans autre participation financière.

La parole est donnée au Président d'honneur, Mr Guy CHAPUIS, qui fait ressortir les bons résultats et regrette les motifs de déception.

L'Assemblée Générale est toujours un moment fort dans la vie du Foyer Rural. On peut en juger par l'importance de fréquentation. Il remercie Serge Prouzat de son précieux soutien.

Quand on examine le bilan du Foyer Rural, on a des motifs de satisfaction ,mais aussi de déception.

Motifs de satisfaction :

Le compte-rendu du rapport d'activités a montré que le Conseil d'Administration a conduit l'ensemble des affaires et a assumé la charge impartie. Toutes les sections ont bien travaillé :

- Le Jumelage va avoir beaucoup de travail avec l'accueil des Oronnais en Juillet prochain. Il va falloir rendre toute la chaleur qu'ils ont mis à nous accueillir.
- La Gymnastique qui marche bien, les activités répondent aux désirs de chasun;
- Le Tennis de Table avec l'idée d'introduire le ping-pong dans le temps scolaire qui est très intéressante, et ne devrait pas poser de problèmes avec les autorités académiques;
- Les Boules qui voient leur nombre de licenciés s'accroître et qui envisagent le Championnat Départemental Féminin.
- Le Comité des Fêtes avec la régularité et l'efficacité de ses manifestations.
- Les Jeux qui sont une Section qui doit être encouragée.

.../...

- La Bibliothèque qui a une mission culturelle et qui s'enrichit par les dons et les acquisitions de livres pour enfants. Elle doit donner, aussi et développer le goût de la lecture.

- Le Journal qui est en plein accroissement.

- La Randonnée Pédestre avec l'aménagement du circuit pédestre qui peut être envisagé avec le concours de la Municipalité et d'un T.U.C, pour participer au balisage et à l'aménagement.

Encore des motifs de satisfaction avec le rapport financier : plus de 25 millions de centimes. Le rapport moral témoigne de la " bonne santé " de l'Association.

Il félicite les membres élus et leur souhaite la bienvenue. Il souligne que l'augmentation du prix des cartes assurera désormais un service plus étendu.

Motifs de déception :

C'est bien sûr, le Tennis. Début Juillet, il y a eu une réunion avec cette section. On a essayé de concilier les exigences des uns et des autres. On a proposé que les courts soient partagés : tennis loisir et tennis compétition. Cette proposition aurait permis de dégager un consensus. L'épilogue, on le connaît.

Ce soir, il n'y a pas eu d'intervention regrettable. La présence des protagonistes, leur calme, témoignent de leur compréhension et de leur solidarité. La section doit continuer à exister et à se développer.

Le Vice-Président reprend la parole pour clôturer cette 6ème Assemblée Générale.



FOOTBALL

— District AUNIS - SAINTONGE —

CALENDRIER DES MINIMES
POULE F
SAISON 1985-1986

15 SEPTEMBRE

BORDS BUSSAC/S/CHTE

22 SEPTEMBRE

BUSSAC/S/CHTE AULNAY 2

29 SEPTEMBRE

MAZERAY BUSSAC/S/CHTE

06 OCTOBRE

TONNAY BOUTONNE BUSSAC/SCHTE

13 OCTOBRE

BUSSAC/S/CHTE ECOYEUX

20 OCTOBRE

PORT-D'ENVAUX BUSSAC/S/C

10 NOVEMBRE

BUSSAC/S/CHTE BRIZAMBOURG

17 NOVEMBRE

BRIVES/S/CHTE BUSSAC/S/CH

01 DECEMBRE

BUSSAC/SCHTE SAINT-JEAN-I

CALENDRIER DES CADETS
POULE H
SAISON 1985-1986

15 SEPTEMBRE

Ent: BUSSAC/S/CHTE P.T.T SAINTES

22 SEPTEMBRE

BUSSAC/S/CHTE U.S SAINTES 2

29 SEPTEMBRE

St SAUVANT BUSSAC/SCHTE

06 OCTOBRE

BUSSAC/S/CHTE THENAC

13 OCTOBRE

LES GONDS BUSSAC/S/CHTE

20 OCTOBRE

BUSSAC/S/CHTE St GEORGES Des Cotea

10 NOVEMBRE

St ANDRE DE LIDON BUSSAC

17 NOVEMBRE

BUSSAC/S/CHTE .....

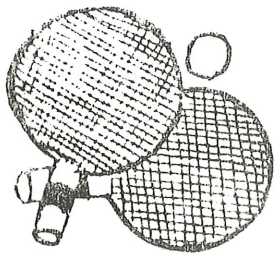
01 DECEMBRE

MEURSAC BUSSAC/S/CHTE

CALENDRIER DE PROMOTION DE 2ème DIVISION
POULE F
SAISON 1985-1986

08 SEPTEMBRE		19 JANVIER	
SIECQ	BUSSAC SUR CHARENTE	BUSSAC SUR CHTE	SIECQ
22 SEPTEMBRE		02 FEVRIER	
BUSSAC/S/CHTE	SAINT-JEAN-D'Y	SAINT-JEAN-D'Y	BUSSAC/S/CHTE
29 SEPTEMBRE		09 FEVRIER	
SAINT-HILAIRE-DE-VCHE	BUSSAC/S/CHTE	BUSSAC/S/CHTE	SAINT-HILAIRE
13 OCTOBRE		23 FEVRIER	
SAINT-CESAIRE	BUSSAC/S/CHTE	BUSSAC/S/CHTE	St CESAIRE
20 OCTOBRE		02 MARS	
BUSSAC/S/CHTE	CHAPELLE DES POTS	CHAPELLE DESPOTS	BUSSAC
03 NOVEMBRE		09 MARS	
LANDES	BUSSAC/S/CHTE	BUSSAC/S/CHTE	LANDES
17 NOVEMBRE		16 MARS	
BUSSAC/S/CHTE	POURSAY GARNAUD	POURSAY GARNAUD	BUSSAC
01 DECEMBRE		23 MARS	
VARAIZE	BUSSAC /S/CHTE	BUSSAC/S/CHTE	VARAIZE
08 DECEMBRE		06 AVRIL	
BUSSAC/S/CHTE	TAILLEBOURG	TAILLEBOURG	BUSSAC/S/CHTE
22 DECEMBRE		13 AVRIL	
MATHA	BUSSAC/S/CHTE	BUSSAC/S/CHTE	MATHA
12 JANVIER		27 AVRIL	
BUSSAC/S/CHTE	MIGRON	MIGRON	BUSSAC/S/CHTE

TENNIS DE TABLE



Premiers résultats de la Saison 85-86 :

REGIONALE III

1ère journée (29 Septembre) { St Georges Bx - BUSSAC: 5-15 ; CEP II (Poitiers) - BUSSAC:4-16

2ème journée (13 Octobre) { BUSSAC- ST MAIXENT : 18-2 ; BUSSAC- PTT NIORT V : 16-4

Bons débuts de l'équipe de Régionale III, mais il faut quand même attendre la rencontre avec des équipes plus fortes pour évaluer les chances d'accéder au niveau Régionale II.
Prochain match à BUSSAC le IO Novembre contre NUEIL le matin et AIRVAULT l'après-midi.

DEPARTEMENTALE II

1ère journée(28/09/85) → BUSSAC - Villeneuve/La/Cse 5-15

2ème journée (12/10/85) → ASPTT La Rochelle-Bussac :16-04

3ème journée (26/IO/85) → BUSSAC-Les Touches de Périgny : 11-09

Malgré un début de saison difficile, probablement dû à un manque d'entraînement, l'équipe semble se reprendre peu à peu. Souhaitons que leurs efforts soient profitables pour les matchs à venir.

DEPARTEMENTALE III

1ère journée(29/09/85) LES GONDS-BUSSAC : 03-15

2ème journée (12/10/85) BUSSAC-SAINT-TROJAN:13-05

3ème journée (26/IO/85) CHANIERS-BUSSAC 11-07

.../...

Pour sa première saison en championnat, cette jeune équipe se comporte brillamment. Félicitations aux joueurs :

ANTONIN Sabine
MONGET Christophe
MIGNON Bernard
AUDEBEAUD Christian
PELTIER Guillaume

Tennis de Table Loisirs à l'intention des adultes

Nous rappelons les horaires : Jeudi à 18 h
Samedi à 17 h

L'accès à la salle est libre pour toute personne possédant la carte du Foyer Rural et muni de chaussures de sport.
Vous trouverez sur place balles, raquettes et partenaires pour jouer.

Activité Tennis de Table proposée aux enfants de l'école

La section a eu l'idée cette année de proposer une initiation au tennis de table à l'intention des enfants de l'école. Cette activité aurait lieu pendant le temps scolaire et dans le cadre de l'activité physique et sportive.
Pour qu'une telle action puisse avoir lieu, il est obligatoire d'établir un projet conjointement avec les instituteurs et les institutrices, projet qui devra être approuvé par les autorités administratives compétentes.

Ce projet vise au moins deux objectifs :

- pour l'école, assurer une ouverture vers la vie locale associative et diversifier ainsi les activités proposées aux enfants.
- pour la section Tennis de Table, assurer un entraînement hors temps scolaire cette fois-ci aux enfants volontaires et désireux de pratiquer ce sport en compétition.

Tous les membres de la Section remercient vivement le Docteur POMMIER qui, pour la 2ème année consécutive, a accepté bénévolement de leur faire passer la visite médicale pour l'obtention de leur licence.

LA BOULE BUSSACAISE

L'ASSEMBLEE GENERALE de la BOULE BUSSACAISE a eu lieu le Samedi 05 Octobre à 21 heures.

Le Président Michel MAILLET remercie toutes les personnes présentes dont Mr et Mme Guy CHAPUIS, mais regrette le petit nombre de participants à cette assemblée.

RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR 1985

(Lecture par Bernadette ARNAUD, Secrétaire)

- 34 Licenciés
- 40 sorties sur l'ensemble des concours.
- 4 Coupes Cadets
- 5 Coupes Séniors
- 2 Médailles



RAPPORT FINANCIER

(Lecture par Léo TOUZINAUD, Trésorier)

Recettes : 5.688,06 F
Dépenses : 3.458,55 F
Net en Caisse : 2.229,51 F

L'Assemblée approuve les comptes et constate la situation parfaitement saine de la section.

PROJETS 1986

- 2 concours officiels et éventuellement 3 concours (dates à définir) seront organisés cette année.
- l'éliminatoire de championnat féminin est prévu le 08 Mai.

.../...

- Le concours communal ouvert à tous (licenciés ou non) sera reconduit (date fixée ultérieurement par invitations). Un buffet dansant est prévu pour clore cette manifestation.
- Des concours nocturnes inter-clubs seront organisés courant saison afin d'animer la section.

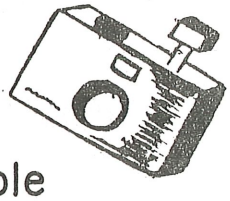
Rappel de la composition du Bureau :

PRESIDENT	:	Michel MAILLET
VICES-PRESIDENTS	:	Marcel BRETAUD
		Joseph CASTILLON
TRESORIER	:	Léo TOUZINAUD
TRESORIER-ADJOINT	:	Régis GANTIER
SECRETAIRE	:	Bernadette ARNAUD
MEMBRES	:	France BEDOCHAUD
		Jean-Jacques GUY
		Jean-Pierre LAVAUD

Pour le Bureau,
Joseph CASTILLON



URGENT



LABO-PHOTO recherche personne bénévole pouvant donner quelques cours de développement photos "noir et blanc".

S'adresser : Mr CHABIRON Jean-Pierre Tél : 46-74-02-66
Mr DEMAZOIN Bernard Tél : 46-74-01-60
Mr EMERIT Patrick Tél : 46-74-43-98

* Lettre Ouverte *

Vendredi 11 Octobre s'est tenue l'Assemblée Générale du Foyer Rural pour la saison I984/I985.

L'ordre du jour à travers ses rubriques habituelles comportait de très nombreux sujets de valeurs différentes bien sûr mais importants pour la vie de l'Association.

Parmi ceux-là, figurait l'élection au Conseil d'Administration.

Des membres sortants, des membres nouveaux élus, c'est normal, c'est la vie !

Pourtant, je voudrais revenir sur les membres sortants qui sont partis bien sûr avec nos remerciements mais qui méritaient mieux !

Ces amis, je les ai cotoyés pendant plusieurs années et je connais bien leur dévouement dans les différents domaines où ils ont oeuvré.

Le Foyer Rural aujourd'hui, c'est un peu leur travail d'hier.

Je ne voudrais pas énumérer toutes leurs actions mais rappeler que la salle de musculation, si aujourd'hui, elle fonctionne c'est que notre ami Serge a beaucoup donné en temps, en conseils, en matériel, etc....

Il ne faisait jamais beaucoup de bruit, ne manquait pas d'idées, disait ce qu'il avait à dire, répondait présent si on faisait appel à lui !

Serge, des gens comme toi le Foyer Rural en a besoin et j'espère que ton travail professionnel ne téloignera pas trop loin de nous afin de venir nous voir de temps à autre et pourquoi pas donner un coup de main si on te le demande.

Ce fut notre secrétaire pendant ces 5 premières années. C'était le doyen de l'équipe mais dans la rigolade, il ne faisait pas son âge.

Toujours présent, toujours à l'heure, il n'a pas ménagé sa peine et ses conseils pour les nombreux problèmes que nous avons eu à affronter.

.../...

Très sollicité, l'ami René, a toujours répondu présent et pour nous il était l'élément rassurant et modérateur de l'équipe.

Ami René, tes amis du Conseil d'Administration respectent ta décision mais en te souhaitant une bonne retraite, sois persuadé qu'ils regrettent ton départ.

Enfin, le troisième sortant, un pilier de la création, notre trésorier pendant 5 ans et surtout un travailleur de tous les jours qui n'a ménagé ni sa sueur ni sa peine pour faire que ce Foyer Rural soit une réussite.

Tout le monde aura reconnu l'ami France.

Nous connaissons tous son caractère avec ses sautes d'humeur brutales mais jamais méchantes.

Quand il a quelque chose à dire, il n'a besoin de personne pour passer le message.

On est d'accord ou on ne l'est pas, ce n'est pas grave, France n'en a jamais voulu aux personnes.
Il a ses idées, sa conception des choses et il les défend.

Nous avons tous nos qualités et nos défauts , France n'échappait pas à la règle.

Si l'un d'entre nous lui avait demandé la lune pour le Foye. Rural, je ne suis pas sûr qu'il ne serait pas allé la chercher.

Un coeur énorme notre ami France , toujours prêt à rendre service et qui ne s'économise pas beaucoup pour la collectivité.

Après 6 ans de service pour le Foyer Rural, il a décidé de prendre un peu de repos, il ne l'a pas volé. Toutefois, je reste persuadé qu'il ne restera pas longtemps sur la touche et qu'il sera bientôt volontaire pour reprendre du service.

Ce que j'écris aujourd'hui, vous ne l'avez pas réclamé et je sais que votre modestie en souffrira.

J'aurai dû le faire le soir de l'Assemblée Générale et c'est parce que je vous le devais qu'avec grand plaisir, mes chers amis,je vous dédie cette lettre.

Vous avez tant donné pour l'Association que par la voix de son ex-Vice-Président celleci vous dit : MERCI.

R. MONGET

INFORMATIONS MUNICIPALES

Le Mardi IO Septembre, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mr Guy CHAPUIS, Maire. Au cours de cette séance, les décisions suivantes ont été prises :

BATIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'Entreprise GARLOPEAU et décide de lui confier les travaux de zinguerie de la toiture du logement municipal et de la Mairie.

Monsieur BEDOCHAUD présente un compte-rendu des travaux exécutés au Groupe Scolaire avant la rentrée :
- Peinture des tables, - Aménagement de la cuisine, - Installation d'un congélateur.

Un plan d'aménagement intérieur de l'Atelier municipal sera prochainement réalisé en accord avec les O.E.V.P afin d'en rationaliser l'utilisation.

En raison des travaux récemment exécutés au logement municipal, de la construction d'un garage annexe, le Conseil Municipal décide de porter le loyer à 1 000 Francs, et autorise le Maire à établir et signer le bail de location. Ce logement sera en priorité réservé à un membre du personnel communal.

VOIRIE

Les travaux d'écoulement des eaux au Village des Guilloteaux doivent débuter courant Septembre pour une durée approximative de 1 mois.

Afin de faciliter l'écoulement des eaux usées dans les villages, le Conseil Municipal décide de poursuivre son programme. Des caniveaux seront prochainement réalisés au Grand Village.

.../...

Il décide également de la pose de bordures de trottoir le long du C.D 114, de la Mairie à la Station-Service. Après examen de divers devis, celui de l'Entreprise MARCHAT-MONNIER a été retenu. La construction du trottoir sera réalisée par les O.E.V.P.

Un avis favorable est donné à la demande d'établissement d'un passage piétons devant l'épicerie. Il sera réalisé dès que l'accord de la D.D.E aura été obtenu.

Après enquête auprès des riverains du Chemin de la Clônerie, des travaux d'élargissement seront réalisés avec le double souci : - de sauvegarder l'aspect de cette voie - d'améliorer les conditions de circulation.

Après réunion de la Commission " Cadre de Vie ", les lauréats des " Maisons Fleuries " sont les suivants :
1er - Mr et Mme JOLLY Jean-Noël " Chez Tessier ".
2ème- Mr et Mme VINCENDEAU Daniel " Les Deaux ".
2ème- Mr et Mme BRETHES Michel " Les Chaumes ".
3ème- Mr et Mme PATROUILLAULT Guy " Les Chaumes ".
3ème- Mr et Mme TEISSEIRE Henri " Le Pontreau ".
3ème- Mr et Mme DAUNAS Jacky " La Grand'Porte ".

Monsieur DANIAUD fait part au Conseil de l'exécution des travaux de point à temps aux villages du Pontreau et des Guilloteaux et de la réfection du chemin de la Mijotière.

✥ AFFAIRES SOCIALES

Un service de Garderie fonctionne depuis la rentrée scolaire; il accueille les enfants inscrits auprès de la Mairie, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 9 h et de 17 h à 19 h.

Sur proposition de Monsieur le Maire et du Bureau d'Aide Sociale, le Conseil Municipal décide de nommer Mme BOUDEAU Marcelle, aide-ménagère à temps partiel sur la Commune de BUSSAC SUR CHARENTE.

.../...

Le Vendredi 04 Octobre, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Guy CHAPUIS, Maire. Tous les membres étaient présents.

Le Maire ouvre la séance en donnant lecture d'un projet sur l'élargissement du lit majeur du fleuve " la Charente ", en vue de faciliter l'écoulement des eaux en période de crue. Un registre d'enquête déposé à la Mairie peut être consulté par le public du 21 Octobre au 15 Novembre.

✵ BATIMENTS COMMUNAUX

* Hangar et logement municipaux :

Le Conseil Municipal accepte les devis de l'Entreprise SARDAIN relatifs à l'alimentation électrique du hangar et du garage du logement municipal.

Le Maire demande à Monsieur BEDOCHAUD de faire assurer l'étanchéïté du Hangar Municipal dansles meilleurs délais, ainsi que la réalisation de l'aménagement intérieur.

* Mairie et Groupe Scolaire :

Le Maire propose au Conseil Municipal une installation téléphonique propre au Groupe Scolaire actuellement relié à la Mairie. L'Ecole prendra à sa charge les frais d'abonnement et les communications téléphoniques. D'autre part, le Maire fait remarquer que le secrétariat étant ouvert partiellement et fermé pendant les périodes de congés de la Secrétaire, l'installation d'un répondeur-enregistreur à la Mairie est envisagée. Le Conseil Municipal accepte favorablement ces deux propositions.

✵ VOIRIE

Monsieur DANIAUD présente au Conseil Municipal un projet d'aménagement d'un parc de stationnement à l'angle du Groupe Scolaire, ainsi que l'aménagement de l'ancienne entrée afin de permettre un meilleur accès à des véhicules (de secours en particulier). Le Conseil Municipal approuve ce projet qui sera soumis aux autorités académiques.

.../...

✵ EMPLOI CONTRACTUEL

Comme suite à la délibération du IO Septembre, le Maire présente au Conseil Municipal le contrat d'embauche d'un Agent auxiliaire qui prendra effet à compter du 01/10/85.
Le Conseil Municipal approuve ce contrat.

✵ Désignation d'un conseiller au sein du Conseil d'Administration du Foyer Rural

Madame GUITER est désignée déléguée du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Foyer Rural, en remplacement de Monsieur BOURAUD, démissionnaire.

Le calendrier des vacances scolaires 85/86

	TOUSSAINT	NOEL	HIVER	PRINTEMPS	ETE 1986
ZONE 1 *Paris* *Créteil* *Versailles*	*du vendredi 25/10/85 après la classe au mardi 5/11/85 au matin*	*du vendredi 20/12/85 après la classe au vendredi 3/1/86 au matin*	*du jeudi 6/2/86 après la classe au lundi 17/2/86 au matin*	*du mardi 25/3/86 après la classe au lundi 7/4/86 au matin*	*du samedi 28/6/86 après la classe au lundi 8/9/86 au matin*
ZONE 2 *Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Rennes*	*du samedi 26/10/85 après la classe au mardi 5/11/85 au matin*	*du vendredi 20/12/85 après la classe au vendredi 3/1/86 au matin*	*du jeudi 13/2/86 après la classe au lundi 24/2/86 au matin*	*du vendredi 28/3/86 après la classe au jeudi 10/4/86 au matin*	*du vendredi 27/6/86 après la classe au lundi 8/9/86 au matin*
ZONE 3 *Aix-Marseille, Amiens, Besançon Dijon, Limoges, Lyon, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg, Toulouse*	*du samedi 26/10/85 après la classe au mardi 5/11/85 au matin*	*du vendredi 20/12/85 après la classe au vendredi 3/1/86 au matin*	*du jeudi 20/2/86 après la classe au lundi 3/3/86 au matin*	*du vendredi 28/3/86 après la classe au jeudi 10/4/86 au matin*	*du vendredi 27/6/86 après la classe au lundi 8/9/86 au matin*
CORSE	*du mardi 29/10/85 après la classe au lundi 4/11/85 au matin*	*du samedi 21/12/85 après la classe au vendredi 3/1/86 au matin*	*du samedi 8/2/86 après la classe au lundi 17/2/86 au matin*	*du samedi 22/3/86 après la classe au lundi 7/4/86 au matin*	*du lundi 30/6/86 après la classe au lundi 15/9/86 au matin*

Contrat de plan Etat Région pour la lutte contre les crues

Fleuve " LA CHARENTE "

Avis aux Usagers

Les usagers du Fleuve " La Charente " sont informés de ce que des travaux de draguage vont être effectués à l'aide d'une drague aspiratrice, en amont du Barrage de SAINT-SAVINIEN sur une longueur d'environ 2 kms, entre le 19 Septembre et le 30 Novembre I985, dans le cadre du programme de lutte contre les crues.

En conséquence, des câbles seront fixés en permanence d'une rive à l'autre, afin de permettre les manoeuvres du matériel qui sera relié à la berge rive droite par une tuyauterie flottante de refoulement.

La drague sera signalée par des pavillons : rouge côté non navigable, et rouge et blanc côté navigable où un chenal de navigation sera matérialisé par des bouées noires côté chantier, et rouges côté rive droite.

Il est demandé aux navigateurs d'approcher le lieu de travail à vitesse réduite, puis de ne le franchir qu'après accord du responsable du matériel., en empruntant obligatoirement le chenal balisé.

En dehors du temps de fonctionnement du matériel, les câbles traversiers seront relâchés au maximum afin de ne pas entraver la navigation, mais des câbles d'ancrages amont et aval seront mis en place et signalés par des bouées jaunes reliées à chaque ancre, le passage par le chenal balisé sera alors libre.

Département de la Charente-Maritime

Fleuve " LA CHARENTE :"

Avis aux Usagers et Riverains

Les usagers et riverains du Fleuve " La Charente " sont informés que les baisses du plan d'eau annoncées par un précédent communiqué seront effectuées selon le programme prévisionnel ci-après :

OCTOBRE : DU 07 AU II
DU 21 AU 25

NOVEMBRE : DU 04 AU 08
DU 18 AU 22

Le plan d'eau pourrait être remonté le mercredi de chaque semaine si les conditions atmosphériques nécessitaient des prises d'eau intermédiaires par le canal de l'UNIMA.

Les abaissements débuteront le dimanche précédent chaque période, à partir de 17 heures, et les remontées s'effectueront à partir de 17 heures chaque vendredi.

Tous renseignements complémentaires pourront être obtenus en écrivant à :

Monsieur l'Ingénieur des T.P.E
Subdivision " Maritime-Hydrologie "
Bassin N° 3 - B.P 125
I7 300 ROCHEFORT

Rivière " La Charente "

Travaux de dégagement du lit majeur en aval de Saintes sur une largeur de 300 mètres afin d'améliorer l'écoulement des eaux en temps de crue.

Le Conseil Général a, par délibération en date du 30 Janvier I985, décidé la réalisation des travaux de dégagement du lit majeur du fleuve " La Charente " sur une bande de 300 mètres de largeur afin d'améliorer l'écoulement des eaux en temps de crue.

Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime, par arrêté du 19 Septembre I985, prescrit l'enquête publique préalable à ces travaux.
Voici un extrait de cet arrêté :

En vue de la réalisation des travaux de dégagement du lit majeur du fleuve " La Charente ", sur une largeur de 300 mètres qui nécessitent des travaux d'enlèvement d'élagage et de reconstitution de végétation arbustive sur les terrains privés, il sera procédé à une enquête publique du 21 Octobre I985 au 15 Novembre inclus. Monsieur J.C AUBOUIN est désigné en qualité de Commissaire-enquêteur. Il élit domicile à la Sous-Préfecture de SAINTES. Il recevra lui-même, les 13, 14 et 15 Novembre, de 9 h à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, les personnes qui souhaiteraient lui faire part de leurs observations sur le projet de travaux.

Le dossier principal sera déposé à la Sous-Préfecture de SAINTES pour y être consulté sans déplacement, chaque jour de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures (samedis, dimanches et jours fériés exceptés), par les personnes qui voudront en prendre connaissance.

Un registre principal d'enquête à feuillets non mobiles

.../...

coté et paraphé par le Commissaire-enquêteur y sera mis à la disposition du public pour lui permettre de consigner ses observations.

Un dossier sommaire et un registre subsidiaire d'enquête, coté et paraphé par le Maire, seront déposés pendant la durée de l'enquête, ntamment à la Mairie de BUSSAC où ils pourront être consultés aux jours et heures habituelles d'ouverture de la Mairie.

Pendant le délai de l'enquête, les observations sur l'opération envisagée peuvent être consignées par les intéressés directement sur le registre d'enquête.

Les observations peuvent également être adressées par écrit au Commissaire enquêteur à la Sous-Préfecture de SAINTES qui devra les annexer au registre d'enquête.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre principal d'enquête est clos et signé par le Sous-Préfet, Commissaire-Adjoint de la République de l'Arrondissement de SAINTES.

Dans les vingt-quatre heures qui suivent la clôture de l'enquête, celui-ci adresse le dossier et le registre d'enquête au Commissaire-enquêteur.

Le Commissaire-enquêteur examine les observations consignées ou annexées au registre d'enquête et entend toutes personnes qu'il paraît utile de consulter. Il rédige un rapport dans lequel il énonce son avis motivé. Ces opérations, dont le Commissaire-enquêteur dresse procès-verbal, doivent être terminées dans un délai de 30 jours à compter de l'expiration du délai d'enquête.

Le Commissaire-enquêteur transmet l'ensemble des documents de l'enquête au Sous-Préfet de SAINTES qui le fait parvenir au Préfet accompagnés de son avis.

Copie du rapport du Commissaire-enquêteur est déposé en Mairie de BUSSAC, à la Sous-Préfecture de SAINTES et à la Préfecture de LA ROCHELLE.

Toute personne physique ou morale peut adresser au Préfet, une demande de communication des conclusions du Commissaire-enquêteur.

.../...

En quoi consiste ces travaux de lutte contre les crues ?

L'Institution inter-départementale pour l'Aménagement du fleuve " La Charente " et de ses affluents, créée en 1976, a élaboré un programme général. Celui-ci est l'objet d'un contrat de plan Etat-Région comprenant pour ce qui concerne le Département de la Charente-Maritime, les actions définies ci-après :

I985

1)° Aménagement du lit majeur en aval de SAINTES
2)° Elargissement de l'arche rive-droite du pont Palissy à SAINTES
3)° Elargissement du lit mineur sur 350 m en aval du Pont Palissy à SAINTES
4)° Démolition de la pile de l'ancien pont SNCF de BEILLANT.
5)° Dragage du lit mineur sur 2 kms5 en amont du barrage de SAINT-SAVINIEN (1ère tranche).

I986

6)° Dragage du lit mineur sur 4 kms entre CRAZANNES et SAINT-SAVINIEN (2ème tranche)
7)° Reconstruction du barrage de la Baine (1ère tranche)

1987

8)° Reconstruction du barrage de la Baine (2ème tranche)
9)° Reconstruction du viaduc de La Planche au Mung (travaux préparatoires)

1988

IO)° Reconstruction du viaduc de La Planche (achèvement).

L'étude de ce projet conclut à une bonne efficacité des travaux permettant, pour une largeur de 300 mètres, d'abaisser de 22 cm le niveau maximum pour une crue de fréquence 30 ans (ex. : I961) à SAINTES et également de diminuer les temps de sumersion de la vallée, chaque année.

.../...

DEFINITION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT

Les travaux projetés consistent essentiellement à aménager, par des actions sur la végétation, une bande de terrain de 300 mètres de largeur, choisie de manière à offrir un tracé le plus direct possible en fonction des altitudes du sol et des impacts relatifs à la diminution de la végétation arbustive en ces lieux.

Le tracé retenu se situait entre les points kilométriques 27,400 (200 mètres en aval du Pont Palissy à SAINTES) et 56,050 (au droit du chemin départemental N° 122 au lieu-dit " L'Hopiteau "); il avait une longueur de 23 kms. Afin de respecter les conclusions de l'étude d'impact, celui-ci a été réduit de 6 kms par abnadon de la partie située en aval du barrage de SAINT-SAVINIEN en égard aux impacts négatifs par rapport au peu d'efficacité que cela procurait.

Il est précisé qu'il n'est pas question d'arracher systématiquement toute la végétation.

ACTION SUR LA VEGETATION

1)° Enlèvement de haies transversales :

Celles-ci seront arrachées entièrement sauf toutefois quelques éléments isolés.

2)° Eclaircissement des haies longitudinales :

Toutes les haies longitudinales ou presque seront désépaissies et les éléments demeurant en place seront élagués jusqu'à 2 m de huateur.

3)° Bosquets :

Ceux très denses seront entièrement arrachés, seuls seront conservés des arbres isolés à haute tige.

Pour le cas où il s'agirait de petits bosquets isolés, ils

../...

pourraient être conservés à la demande du propriétaire ou exploitant du terrain sur lequel ils sont.

4)° Touffes d'arbres isolés :

Elles seront simplement élaguées jusqu'à une hauteur de 2 mètres à compter du sol et éclaircies en cas de besoin.

PRODUITS D'ARRACHAGE ET D'ELAGAGE

Ces branches, troncs, souches et racines produits par les travaux ci-dessus définis seront laissés à la disposition des propriétaires et exploitants qui pourront en disposer librement.

Pour le cas où ceux-ci ne seraient pas intéressés, ces matériaux seront transportés en un endroit propice à leur destruction par brûlage en accord avec les propriétaires et exploitants des terrains.

Nivellement des terrains

Des travaux de nivellement des terrains seront réalisés de telle sorte que les points recensés à l'intérieur du terrain soient remis à un niveau permettant une exploitation normale par apport de terre prélevée en bordure haute de rive.

Clôtures

Toutes haies traitées comme défini au paragraphe 2 et constituant clôture naturelle des terrains qu'elles bordent seront remplacées par des clôtures de trois fils de fer barbelés fixés de façon traditionnelle sur des pieux chataigniers de 1m80 de hauteur , enfoncés de 60 cms dans le sol, à raison d'un élément tous les 6 mètres, l'espacement entre fils horizontaux sera de 0m30 et celui du bas sera à 0m40 au-dessus du sol.

Remise en état des terrains

Les bordures de fossé supportant les haies qui auront

.../...

été détériorées lors de l'arrachage de la végétation seront renivelées et retalutées avec soin.
Il en sera de même chaque fois qu'une quelconque action ou qu'un roulage d'engin de travail occasionnera des déformations des terrains sur plus de 10 cm de profondeur.
Reconstitution de la végétation de sol qui aura été détériorée sur des de surfaces supérieures à 10 mètres carrés.

Obligation des propriétaires et exploitants

Les propriétaires et exploitants des terrains sur lesquels les travaux seront réalisés devront y laisser pénétrer les entrepreneurs de travaux et les engins de chantier.

Le conducteur des travaux désigné par la Direction Départementale de l'Equipement contactera en temps utile les propriétaires et exploitants concernés. Il est recommandé à ceux-ci d'examiner avec soin le déroulement des travaux afin qu'ils se réalisent au mieux des intérêts de chacun.

TRAVAUX D'ENTRETIEN ULTERIEUR

Ces travaux d'entretien ultérieur seront à la charge du Département de la Charente-Maritime; ils seront réalisés par le Service chargé de l'entretien du fleuve et de ses dépendances tous les trois ans environ.

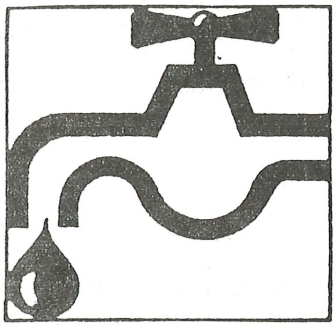
Un dossier de réglementation des surfaces submersibles sera mis à cet effet à l'enquête publique au cours de l'année 86; les zones suivantes seront alors délimitées avec précision sur des plans pour chaque commune concernée :
- Zone A dite de grand débit correspondant à la bande de 300 mètres de largeur, objet du présent projet;
- Zone B, limitée par la périphérie du champ d'inondation de la vallée.

Ce règlement particulier précisera les modalités de construction, de plantations et d'entretien de ces zones afin de préserver le libre écoulement des eaux de crues.

Dépenses liées à l'exploitation

Les dépenses consécutives à l'ensemble de ces travaux seront d'un montant global de 1.840.000 Francs(dont 10% à la charge de L'Etat, 35% à la Région et 55% au Département).

ANALYSE D' EAU



Origine de l'eau : Commune : BUSSAC SUR CHARENTE
Syndicat : GROS ROC

Date du prélèvement : 05 Septembre I985

Point de prélèvement : Ecole

Examen bactériologique et Examen PHysico-Chimique
Sommaire -

CONCLUSIONS :

Eau d'adduction d'excellente qualité bactériologique à la date de notre prélèvement.

****
****
****
****

A.N.I.M.A.T.I.O.N D.E.S R.E.T.R.A.I.T.E.S

Les personnes du 3ème Age sont informés qu'un spectacle aura lieu le Lundi 18 Novembre I985 à 15 heures, Salle Saintonge (Entrée : 20 Francs).

Il s'agit d'un tour de chant présenté par un artiste : Monsieur Robert LAMITIE.
Il offrira les succès de I920 à nos jours.

&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&

CENTRE DE MONTAGNE D'ARETTE

Calendrier des séjours I985-I986

Désignation	Dates + Durée	Prix/journée	Observations	Dates des vacances
Séjour vacances scolaires	21 Décembre au 27 Décembre 85 7 jours	182 Francs	- 18 ans	Du Vendredi 20 Décembre après la classe au Vendredi 03 Janvier.
Id	28 Décembre au 03 Janvier I986 7 jours	182 Francs	+ 18 ans	
Séjour Vacances	18 Janvier au 24 Janvier I986	182 Francs	+ 18 ans	

Pour tous renseignements, s'adresser à Mr PROUZAT : Permanence à l'Office Municipal des Sports les Mardi et Jeudi après-midis (Tél. : 46-93-25-91) ou Domicile : 46-92-59-38 .

Révision des Listes Electorales pour l' Année 1986

Dépot des demandes

Les demandes d'inscription sur la liste électorale sont reçues en Mairie, toute l'année, jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre inclus.

Cartes Electorales

De nouvelles cartes électorales, conformes aux normes, ne seront établies que pour les nouveaux inscrits.

Commission Administrative

La Commission administrative statue d'une part sur les demandes d'inscription déposées en Mairie depuis le 1er Janvier et d'autre part sur la radiation des électeurs ne remplissant plus les conditions exigées par la loi pour être maintenus sur la liste électorale.

Calendrier des diverses opérations de révision des listes électorales pour l'année 1986

Dans toutes les communes du département de la Charente-Maritime, la période de révision des listes électorales sera ouverte à compter du 1er Septembre I985.

- Dépôt des demandes d'inscription	toute l'année jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre 1985
- Opérations d'inscription et de radiation par la commission administrative	du 1er septembre au dernier jour ouvrable de décembre 1985
- Délai accordé pour dresser le tableau rectificatif	du 1er au 9 janvier 1986
- Date limite pour statuer sur les observations formulées en application des articles L.23 et R* 8 2ème alinéa	9 janvier 1986
- Dépôt et publication du tableau rectificatif	10 janvier 1986
- Délai ouvert pour les réclamations devant le Tribunal d'Instance	du 11 au 20 janvier 1986
- Clôture définitive des listes	28 février 1986

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN CHARENTE-MARITIME

LA PAROLE AUX USAGERS

Un nouveau numéro de téléphone

"CONTACT SÉCURITÉ ROUTIÈRE"

46-92-15-15

QUI APPELLE ?

TOUS LES USAGERS DE LA ROUTE QUI CONSTATENT QUOTIDIENNEMENT UN PROBLEME DE SECURITE DIRECTEMENT LIE A LA ROUTE : MAUVAISE VISIBILITE DANS UN CARREFOUR, VIRAGE DANGEREUX .....

QUI RÉPOND ?

CE NUMERO DE TELEPHONE MET LES USAGERS EN CONTACT AVEC L'EQUIPE SPECIALISEE DE LA D.D.E. : LA CELLULE DOMAINE ET SECURITE, QUI EST SITUEE A SAINTES 14 bis, RUE SAINT-PALLAIS .

QU'EST-CE QUI SE PASSE

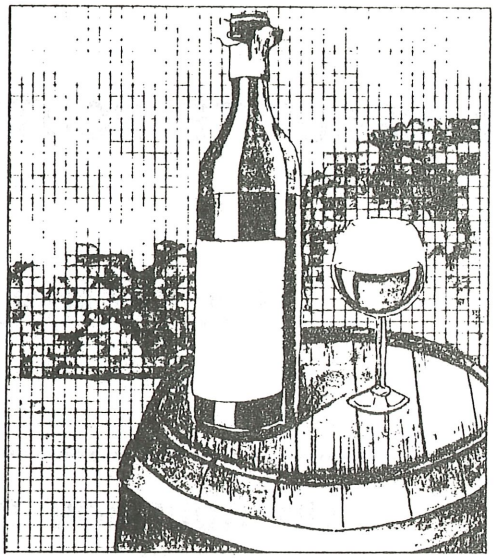
L'APPEL EST ENREGISTRE ET LES TECHNICIENS DE LA CELLULE ETUDIENT LE PROBLEME POSE AVEC LES REPRESENTANTS LOCAUX DE LA D.D.E. : LES SUBDIVISIONNAIRES, REPARTIS SUR L'ENSEMBLE DU DEPARTEMENT . EN CAS DE BESOIN, RENDEZ-VOUS PEUT ETRE PRIS SUR LE TERRAIN AVEC L'USAGER .

POURQUOI CE NUMÉRO SPÉCIAL?

LA D.D.E. NE PEUT PAS TOUT VOIR, TOUT CONNAITRE .....
LES USAGERS DE LA ROUTE SONT SES MEILLEURS INFORMATEURS .

Ce numéro de téléphone fonctionne du lundi au vendredi de 9 h à 12 h .

RECOLTE DE VINS 1985



Volume des quantités normalement vinifiées

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le plafond des quantités normalement vinifiées pour ce qui concerne la campagne 1985/1986 vient de faire l'objet d'un arrêté interministériel publié au Journal Officiel du 17 Octobre 1985.

En application de cet arrêté, il ressort que pour la présente campagne, ce plafond, prévu par l'article 40 du Règlement C.E.E. n° 337/79 modifié, est fixé à :

100 Hl. volume par hectare planté en vigne

Je me permets de vous préciser que ce volume limite de vins blancs des Charentes est destiné à couvrir l'ensemble des besoins traditionnels de la Région :

- Cognac et Pineau des Charentes,
- Vins pour vinés exportés,
- Vins de table : *vins de base pour mousseux, vins de pays, moûts pour oenologie, autres vins de consommation courante, etc...*
- Vinaigrerie et usages divers.

Les moûts destinés aux jus de raisin et les moûts ou les vins destinés aux pays tiers restent en dehors du champ d'application de ces mesures particulières.

Il m'a paru utile de vous communiquer, pour votre information, ces dispositions très importantes pour nos viticulteurs et je vous serais particulièrement reconnaissant de bien vouloir faire assurer à ces mesures la plus large diffusion.

En vous remerciant de votre aimable collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.



MUSCULATION
et
GYMNASTIQUE FEMININE

Assemblée Générale du 19 Septembre 1985

Rapport pour l'exercice 1984-1985

INSCRIPTIONS à la Section : 60

* Gymnastique du Samedi: 30
* Gymnastique du Mardi : 10
* Musculation : 20

L'assistance aux cours fut très satisfaisante dans l'ensemble.

La Musculation fut un peu perturbée par "l'incendie " de la salle.....

Le Conseil Municipal ayant donné son autorisation, la gymnastique féminine a pu continuer de fonctionner normalement à l'école ou dans la salle des fêtes.

Calendrier

& 1ère randonnée pédestre le 07 Octobre, précédée d'un échauffement pour tous sur le terrain de foot..... suivie d'une remise de diplômes conçus par Mesdames MENAUD et PENISSON. Une soixantaine de participants se réunirent dans la soirée pour le " casse-croûte".

& 2ème randonnée pédestre sousla neige le 13 Janvier. Malgré le froid : succès. Un bouillon chaud attendait les courageux, suivi d'une nourriture plus solide. Ambiance très chaude.

& SOIREE DANSANTE le 02 Mars, animée par Jacky BERTIN. Les " Dames " de la section ont offert les crêpes et les merveilles. Un punch d'accueil fut également offert à la joyeuse assemblée. Un prix modeste d'entrée a permis à 120 personnes de participer à cette petite fête, dont beaucpup de Bussacais et de jeunes.

& 3ème Randonnée pédestre le 02 Juin. Pique-nique au Gros Roc. Les mamans ont reçu quelques fleurs pour la fête des Mères.

REMARQUONS au passage : temps splendide pour les 3 randonnées: demandez-nous la recette.....

Résumé du rapport financier

Les dépenses s'élevèrent à 3.076,85 F
Les recettes à 6.340,20 F

Y figurent les cotisations des membres hors commune, le bal et randonnées pédestres et l'achat de moquette.

Le nouveau conseil d'administration I985-I986 :
Serge QUEYROI, Marie-Christine POMMIER, Roger MAZEMONDET, Véronique GAUDIN, Véronique EMERIT, Christiane AUDOUX, Jean-Marc ALLINAND, P. TRUFFIT, Olivier VRIGNAULT, Jean-Paul ARBAUDIE, Roland MONGET, Michèle De La TASTE.

Le Bureau :

Président d'honneur : Roland MONGET
Présidente : Michèle De La TASTE
VIce-Présidente : Jeanine COSTE
Vice-Président : Jean-Marc ALLINAND
Trésorier : Jean-Paul ARBAUDIE
Trésorier-Adjoint : Marie-Christine POMMIER
Secrétaire : Christiane AUDOUX
Secrétaire-Adjointe : Véronique GAUDIN

Jean-Marc ALLINAND accepte d'être animateur de la Section, avec P. TRUFFIT et O. VRIGNAULT pour l'assister.

Véronique EMERIT et Christiane AUDOUX acceptent d'animer les cours du mardi soir et Jeanine COSTE d'assister Michèle De La TASTE le samedi le cas échéant. Merci à tous de prendre sur leur temps et de former cette équipe solide.

Merci à Serge QUEYROI de remplir le rôle de conseiller technique et d'avoir créé cette section dynamique.

N'oublions pas Roger MAZEMONDET " L'ange gardien " de la section..

Rappelons les horaires de cours :

MUSCULATION : Lundi 18 H
Mercredi 17 H (ce qui permet aux jeunes du " foot " de venir vers I9 H faire de la musculation sous la houlette de Monsieur CUTULLIC.
Vendredi 18 H

Gymnastique féminine : Mardi 18 h 30
Samedi 14 h 30

La salle de"gym" est ouverte à tous les membres du Foyer Rural titulaires de la carte du Foyer Rural (40 F) pour l'année 85-86. Une cotisation supplémentaire de 100 Francs (en plus de la carte du Foyer Rural) est demandée aux membres hors Commune.

Venez nombreux aux cours, on y trouve toujours une petite place ..... On se sent tellement mieux après une bonne séance, on y transpire.... mais la détente et la bonne humeur sont de rigueur.....

MANIFESTATIONS PREVUES :

** Soirée COUSCOUS animée par Jacky BERTIN le 30 NOVEMBRE à 20 H 30 - Participation : 60 F et 30 F pour les enfants.

** RANDONNEE PEDESTRE : Le I9 Janvier
Echauffement général - Randonnée casse-croûte avec bouillon chaud .....

EN VRAC ....

SOIREE TAROTS
22 NOVEMBRE 1985

* INSCRIPTION = 10 Francs

* RECOMPENSE A TOUS LES PARTICIPANTS

* LES INSCRIPTIONS SONT PRISES DES A PRESENT CHEZ :
  - Mme GANTIER 46-93-42-05
  - Mr ANTONIN 46-74-66-04
  - Mme EMERIT Véronique 46-74-43-98

Nouveau N° de Téléphone
de l' ECOLE
46-93-68-81

A vendre :
- Landeau
- Lit auto
- Couffin

Prix Intéressant
Tél : 46.74.69.81

A VENDRE :

- 1 salopette de ski homme - Taille 42
- 1 blouson de ski homme - Taille 40/42

Tél au : 46-74-50-31